LETTRE DE BRUXELLES

Le parti catholique devant les difficultés

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 15 Janvier 1934.

Le parti catholique ne cache pas son émotion devant les incidents qui l'agitent. Il faut, en effet, remonter haut dans son histoire, pour en retrouver d'aussi graves.

Mais déjà la raison et la conscience de sa force et de ses responsabilités reprennent le dessus; et il s'apprête, non pas seulement à faire face à l'orage, mais surtout à faire un sérieux examen de conscience, à voir ses déficiences et à appliquer les remèdes nécessaires à son redressement.

Le parti libéral suit les événements avec loyauté et correction. Il en note les péripéties, sans s'en réjouir. Il n'ignore d'ailleurs pas, que les divisions et les difficultés dont souffre la Droite, ne lui sont point étrangères. Il connaît les mêmes ferments de désunion et les mêmes complications financières. Un de ses anciens ministres est sous le coup d'une enquête ouverte à son sujet par un Comité d'honneur. Plusieurs de ses députés et sénateurs ont commis les fautes et les erreurs qui sont actuellement dévoilées à Droite.

La réserve du parti libéral s'explique; il est sur le même radeau que le parti catholique. Tous les partis sont, d'ailleurs, logés à la même enseigne, disait récemment à la Chambre, le député socialiste M. Huysmans, qui n'ignorait point l'ébranlement causé dans son parti, par la Banque du travail, les Coopératives, les Caisses d'épargne socialistes, qui furent les premières à subir la rafale.

La violente campagne que mène la presse socialiste contre le parti catholique reste donc en l'air, personne dans le pays n'ignorant que l'extrême-gauche est profondément atteinte par le mal qu'elle abomine chez ses adversaires.

Pour en revenir au parti catholique, il y a unanimité pour faire la lumière pour réhabiliter et défendre ceux des chefs qui sont victimes de la calomnie, de la rancune et de l'envie; mais aussi pour se débarrasser de ceux qui, pour des questions d'argent, auraient compromis son existence, sa dignité et son programme. « Lorsqu'on a le pantalon troué et la chemise sale, on ne monte pas au mât de cocagne », disait Déroulède.

Une seconde considération se dégage des préoccupations catholiques. C'est celle d'en finir avec la confusion déplorable qui mêle l'activité religieuse, l'activité politique, l'activité commerciale et l'activité financière. Trop souvent, les œuvres et les affaires sont étrangement mêlées. L'activité spirituelle et l'activité matérielle ne sont pas toujours séparées comme le veut la véritable « Action catholique. »

C'est à ce mélange qu'il faut attribuer les incidents d'aujourd'hui. Le parti catholique le constate amèrement. Et c'est à supprimer cette cause qu'il va aussi s'attacher.

S...

UNE DÉLÉGUÉE D'HITLER A PARIS

(Ph. H. Manuel.)

Mme Minnie Zinnow

qui, mandatée par le chancelier Hitler, en tant que représentante des associations en relations avec les groupements féminines allemandes, est chargée d'entrer similaires français.

Le contingent à incorporer au mois d'avril

Paris, 15 janvier. — Le ministre de la Guerre vient de signer un arrêté aux termes duquel la fraction de contingent à incorporer au mois d'avril 1935, comprendra un mois de la classe 1933 et quatre mois de la classe 1934. Elle sera composée des jeunes gens nés du premier décembre 1913 au trente avril 1914, ces dates incluses, ainsi que des ajournés des classes précédentes reconnus aptes au service militaire par les Conseils de révision.

Pour sauvegarder l'indépendance des fonctionnaires

Paris, 15 janvier. — M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur vient, par une circulaire toute récente, et dans le but de sauvegarder l'indépendance des fonctionnaires, de rappeler aux commissaires et inspecteurs de police qu'ils ne doivent se livrer, en dehors de leurs services, à aucune occupation professionnelle. Il est interdit également aux femmes de ces fonctionnaires d'exercer certains commerces ou de faire de la représentation commerciale, à la résidence de leur mari.

Mort de M. Lucien Fugère de l'Opéra-Comique

Paris, 15 janvier. — On annonce la mort de M. Lucien Fugère, de l'Opéra-Comique, survenue à son domicile, 26, avenue Trudaine. Né à Paris le 27 juillet 1848, M. Lucien Fugère, qui créa notamment, au cours d'une carrière très brillante, le rôle du père dans « Louise », appartint pendant 40 ans à l'Opéra-Comique. Membre du Comité d'examen des classes de déclamation lyrique (opéra et opéra comique), du Conservatoire national de musique, vice-président de l'Œuvre des trente ans de théâtre, le grand artiste était officier de la Légion d'honneur.

LES PROJETS DE RÉFORME DE LA JUSTICE

Paris, 15 janvier. — Les réformes proposées par la chancellerie et qui sont contenues dans cinq projets de lois et cinq projets de décrets peuvent se réclamer de trois idées principales:

1° Assurer l'indépendance de la magistrature par la séparation effective du pouvoir politique et du pouvoir judiciaire;

2° Accélérer le cours de la procédure criminelle;

3° Coordonner l'action législative des différents départements ministériels.

L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE DU SIÈGE VIS-A-VIS DU GARDE DES SCEAUX

C'est dans le but d'assurer plus complètement que par le passé cette indépendance qu'a été déposé le projet de loi portant création de l'inspection générale de la magistrature.

Si les propositions du Gouvernement sont ratifiées par les Chambres, seuls les magistrats du Parquet resteront sous la dépendance directe du garde des Sceaux, conformément au principe posé par l'article 274 du code d'instruction criminelle.

Le projet tend, en effet, à faire de la magistrature du siège, un grand corps indépendant du pouvoir politique. Un inspecteur général, choisi parmi les hauts magistrats inamovibles et nommé dans des conditions de nature à lui assurer sa complète indépendance, proposera au garde des Sceaux les nominations des magistrats du siège, la désignation des juges d'instruction, les nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. Tout ce qui concerne le statut de la magistrature assise devra donc être soumis à l'examen de l'inspecteur général, qui sera, en quelque sorte, le chef de tous les juges de France. Il va de soi que le Président de la République conservera, à l'égard de tous les magistrats, ses pouvoirs traditionnels de nomination, qu'il tient de nos lois constitutionnelles elles-mêmes. La responsabilité du ministre de la Justice devant le Parlement subsistera, elle aussi, tout entière, et, afin d'en justifier le principe, il est prévu dans le projet que le garde des Sceaux aura la faculté de refuser de contresigner la nomination proposée par l'inspecteur, faculté dont il ne pourra être que très exceptionnellement fait usage en cas d'exercice par le garde des Sceaux de son droit de veto trois noms de candidats devront être soumis à son libre choix.

Le projet a également pour objet d'organiser, sur les services judiciaires, une inspection proprement dite, celle-ci devant permettre aussi bien de noter les magistrats en vue de l'avancement que de veiller à ce que la justice soit promptement rendue par les cours et les tribunaux, que les Parquets et les juges d'instruction agissent avec diligence, enfin que les peines prononcées reçoivent leur complète exécution.

L'INDÉPENDANCE de la MAGISTRATURE DU SIÈGE ET DU PARQUET VIS-A-VIS DES PARTIS POLITIQUES

C'est l'objet du projet de loi relatif aux incompatibilités. L'article 88 de la loi du 30 décembre 1928 avait déjà institué l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de sénateur ou de député. Le projet actuel aura pour effet de rendre la fonction de magistrat incompatible avec les autres mandats électifs: conseiller général, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, délégué sénatorial. Les magistrats ne pourront donc se mêler d'une façon quelconque aux luttes politiques.

GARANTIES DE CARRIÈRE ACCORDÉES AUX MAGISTRATS

Dans l'état actuel de la réglementation, deux commissions interviennent pour l'avancement des magistrats. La Commission dite du « Tableau d'avancement » (règlement d'administration publique du 21 juillet 1927 et textes ultérieurs).

La Commission dite de présentation aux emplois vacants dans la magistrature du siège. (Décret du 20 février 1934).

Quant aux décorations elles sont discrétionnairement attribuées par le garde des Sceaux. Un règlement d'administration publique, l'examen immédiat sera demandé au Conseil d'Etat, et deux décrets simples modifieront ces textes.

L'objet de ces modifications peut être ainsi résumé: extension du tableau d'avancement à des magistrats qui étaient librement nommés jusqu'ici par le Gouvernement; premiers présidents et procureurs généraux des Cours d'appel des départements, conseillers à la Cour de cassation; suppression, au sein de la Commission du tableau, de la présence du chef de cabinet du garde des Sceaux; cette suppression exclut toute participation, même lointaine, du pouvoir politique dans l'avancement des magistrats susceptibles d'être l'objet d'une nomination ou d'une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

INTERDICTION DES RECOMMANDATIONS

C'est l'objet du décret interdisant à tous les magistrats, quels qu'ils soient, de faire intervenir en leur faveur toute autre personne que leurs supérieurs hiérarchiques.

Le même décret affirme le caractère strictement confidentiel du dossier des magistrats.

2° Accélération du cours de la procédure criminelle. Deux projets de lois sont déposés dans ce but.

a) Un premier projet réglemente l'expertise en matière criminelle ou correctionnelle, dans le but d'assurer plus de célérité à l'instruction. Un délai de trois mois est imparti à l'expert pour remplir sa mission. La prorogation de ce délai ne peut avoir lieu que suivant une procédure spéciale; l'expert qui ne respecte pas le délai imparti, est remplacé et peut même être rayé de la liste des experts sur laquelle il est inscrit.

b) Un autre projet de loi est destiné à accélérer la procédure criminelle, par la suppression de certains incidents, lesquels devront être désormais joints au fond, et ne pourront plus donner lieu à des recours purement dilatoires, qui retardent la décision définitive pendant plusieurs années parfois.

3° Coordination de l'action législative: Un projet de loi prévoit que tout texte législatif, de quelque département qu'il émane, devra être soumis au contre-seing du garde des sceaux, s'il met en jeu les principes du droit civil, du droit criminel ou du droit public..

Ce projet porte en même temps création, au Ministère de la Justice, d'un bureau de législation, composé de techniciens qualifiés, et rattaché à la direction des affaires civiles et du Sceau. Cette réforme permettra de remédier aux inconvénients qui résultent du caractère fragmentaire ou empirique de notre législation nouvelle, et d'assurer une meilleure rédaction des textes législatifs, dont l'obscurité ou l'insuffisance ont été si souvent dénoncées.

Le deuxième sweepstake luxembourgeois

Luxembourg, 15 janvier. — Le deuxième sweepstake organisé par la Croix-Rouge luxembourgeoise au profit de cette institution et des différentes œuvres de grands mutilés de guerre de France et de Belgique s'est tiré, mardi après-midi, au Palais municipal de Luxembourg, en présence des représentants des Associations de mutilés. Au nom des invalides belges et français, le colonel Picot, président de l'Union des blessés de la face, a remercié en quelques mots le Comité organisateur. Après l'exécution des hymnes nationaux français, belge et luxembourgeois, il a été procédé aux différentes opérations du tirage qui a été suivi par un nombreux public.

Voici la liste des chevaux engagés dans la grande épreuve de la ville de Nice qui doit se courir sur l'Hippodrome du Var, le 20 janvier et les numéros qui leur ont été respectivement attribués:

« Aviso », 028.581 — E;
« Azais III », 091.109 — E;
« Beau Pantin », 113.826 — F;
« Bellovaque », 057.459 — F;
« Bon Cœur », 067.136 — F;
« Boucan », 105.531 — A;
« Crames », 119.920 — B;
« Dark Martel », 087.715 — C;
« Delate », 418.626 — F;
« Deucalion », 035.240 — C;
« Diamond Cross », 092.565 — F;
« El Sbaa », 115.656 — B;
« Estoublon », 011.984 — E;
« Evohé II », 053.259 — E;
« Fantoche », 396.743 — B;
« Fringant », 072.536 — E;
« Fruitier », 105.158 — F;
« Gracchus », 146.515 — F;
« Horizon », 106.441 — C;
« Jacquet », 023.579 — E;
« Jocrisse », 019.065 — F;
« Jorga », 116.611 — F;
« Jumbo », 125.116 — F;
« Kairouan », 098.930 — F;
« Kenous », 140.342 — C;
« King Stork », 125.645 — E;
« Fantoche II », 019.803 — F;
« Lili Eder », 043.694 — D;
« Lilum », 376.888 — A;
« Loro Essex », 094.479 — A;
« Milan », 087.523 — F;
« Mon Jubilé », 072.361 — F;
« Morvillars », 087.871 — C;
« Oriflamme II », 041.271 — B;
« Pomphidor », 032.541 — D;
« Prédicateur », 049.329 — F;
« Prince Rouge », 139.045 — E;
« Robin des Bois », 135.222 — D;
« Sharous », 094.624 — D;
« Silverdale », 049.263 — A;
« Ski », 072.497 — F;
« Somgard », 061.562 — D;
« Tabacchi », 023.055 — A;
« Totilia », 111.585 — F;
« Traghetto », 060.407 — D;
« Viviers », 018.942 — F;
« Whynot II », 023.808 — F;

On a procédé ensuite au tirage des lots de consolation.

28.581	91.109	113.828	507.459	67.136
105.531	119.920	87.715	418.626	35.240
92.565	115.656	11.984	53.259	396.743
72.536	105.158	146.515	106.441	23.579
19.065	116.611	125.116	98.930	140.342
125.645	19.803	43.694	376.888	94.479
87.523	72.361	87.871	41.271	32.541
49.329	139.045	135.222	94.624	49.263
72.497	61.562	23.055	111.585	50.407
18.942	23.808			

***

Le n° 067.136—F a été acheté à Thionville; n° 072.536—E a été acheté à Dôle; n° 049.263—A à Romagne-sur-Meuse; n° 023.579—E à Dunkerque.

Prix de consolation, 150.000 francs: le n° 067.436—B a été vendu à St-Quentin. Prix de 75.000 fr.: le n° 053.219—B a été vendu à Etienne-le-Château.

Prix de consolation, 50.000 francs: le n° 046.154—F a été vendu à Roubaix; le n° 011.616—F a été vendu à Lille, et le numéro 070.117—F a été vendu à Soissons.

Le duc et la duchesse de Kent ont quitté la France

Le Bourget, 15 janvier. — Le duc et la duchesse de Kent ont quitté l'aérodrome du Bourget, mardi matin, à 9 h. 30, à destination de Londres, à bord du trimoteur du service régulier anglais, piloté par l'aviateur Waleckson.

Ils ont été salués à leur départ du Bourget, au nom du ministre de l'Air, par le commandant du port aérien.

A la Commission d'enquête Stavisky

Le Parquet de Dijon va envoyer ses procès verbaux à la Commission

Paris, 15 janvier. — Le président a indiqué à la Commission qu'à la suite de l'intervention auprès de la Chancellerie, le Parquet de Dijon enverrait désormais à la Commission tous les procès-verbaux qu'il possède. Le premier envoi est parvenu. MM. Cathala et Serre ont été chargés d'étudier toutes les accusations concernant MM. Chautemps et F. Pressard et d'apporter aussitôt que possible leurs conclusions à la Commission.

On n'a pas retrouvé les télégrammes de félicitations de Stavisky

Paris, 15 janvier. — Contrairement à ce qui avait été indiqué, il n'a été retrouvé aucun des télégrammes de félicitations que Stavisky avait adressés à des parlementaires, au lendemain des élections de mai 1932. Toutefois, il existe un dossier qui est actuellement entre les mains de la Commission d'enquête et qui contient un certain nombre de télégrammes de ce genre, mais aucun d'entre eux n'est signé de Stavisky ou Alexandre.

Néanmoins, M. Lafont a fait à la Commission d'enquête un rapport à ce sujet. Il ressort de ses constatations, que l'ancien ministre des P. T. T. avait eu connaissance de l'existence du dossier maintenant communiqué à la commission; que M. Mandel n'est entré en possession du dossier que tout récemment et que dans son état actuel, le dossier ne contient pas de télégramme envoyé par Stavisky. A la suite de ce rapport, plusieurs commissaires ont demandé à entendre M. Mallarmé, aujourd'hui ministre de l'Education nationale.

M. Guernut indisposé

Paris, 15 janvier. — Au cours de la réunion de la Commission M. Guernut a été pris d'un malaise subit, au moment où déposait M. Moriot, médecin-légiste de Dijon, et s'est évanoui. Il a reçu aussitôt des soins de ses collègues, les docteurs Fié et Gout, ainsi que du témoin lui-même, tandis que la séance était suspendue et que le médecin du Palais-Bourbon était avisé.

Ce dernier a constaté qu'il s'agissait d'une indisposition consécutive à la grande fatigue du président de la Commission d'enquête et à son état de nervosité du cœur, résultant d'une privation de sommeil, et lui a prescrit plusieurs jours de repos complet. M. Guernut a pu regagner son domicile.

Les incidents du bureau postal de la gare de Dijon

Dijon, 15 janvier. — Le nouveau directeur régional des P. T. T., M. Marie, qui a pris possession de ses fonctions, a procédé aussitôt à une enquête sur les incidents de samedi, au bureau-gare. Il en résulte que la suspension de travail qui s'est produite a eu pour effet de retarder de 24 heures la distribution de 120.000 lettres et le tri de 150 sacs d'imprimés.

Sur la proposition de M. Marie, M. Georges Mandel, ministre des P. T. T., a décidé de prendre une mesure à l'égard du directeur départemental et de déplacer le chef et le contrôleur du bureau-gare. M. Mandel a accepté de recevoir, mercredi, une délégation des agents qui avaient été suspendus et qui depuis ont été autorisés à reprendre leur travail.

Le nouvel évêque de Bayonne sera sacré à Nancy le 14 février

M. le chanoine Houbaut, curé-doyen de l'église Saint-Sébastien, récemment nommé évêque de Bayonne, sera sacré solennellement à Nancy, le 14 février prochain.

Une version sensationnelle des événements du 20 décembre à Berlin

Berne, 14 janvier. — Le journal *Bund*, de Berne, publie la sensationnelle information suivante de Berlin:

« Nous sommes en mesure de donner une explication complète des faits qui se sont passés le 20 décembre 1934 dans la Bendlerstrasse (ministère de la Reichswehr) et sur la signification de l'inattendue réunion de l'Opéra. Le groupe de Fritsch décida de frapper, dans la seconde quinzaine de décembre, un coup décisif pour rendre impossible la candidature de Goering au ministère de la Reichswehr.

« Le général Fritsch parvint, par un coup de main, à entrer en possession de documents concernant l'assassinat du général Schleicher. Himmler en fut stupéfait et alarma aussitôt Goering, car tous les deux savaient qu'ils étaient en jeu. Un détachement de S.S. chercha à s'introduire dans le ministère de la Reichswehr afin de reprendre les documents... Ils subirent un échec. Il en coûta la vie à dix-huit S.S. Goering et Himmler ont subi une défaite écrasante et la première compromission fut suivie d'une deuxième. »

« Ce fut là la cause, continue le journal, pour laquelle Hitler s'empressa de réunir, après la nouvelle année, toutes les personnalités marquantes. Il craignait d'être discrédité par ces documents et de perdre de cette manière sa position d'arbitre. De là les concessions à la Reichswehr, qui devaient rendre impossible pour les premiers temps une exploitation de l'incident... et pratiquement la réhabilitation du général von Schleicher qui s'en est ensuivie. »

Analysant les conséquences de ces faits, le *Bund* poursuit: « Il s'agit d'un événement aux conséquences extraordinairement graves. Pratiquement, Hitler s'est éloigné du parti et a donné à l'armée la prédominance. Il est incontestable que l'incident aura des conséquences pour Hitler et Goering », aussitôt que la question de la Sarre sera définitivement réglée.

L'AFFAIRE de la France mutualiste

Paris, 15 janvier. — Le ministère du Travail communique:

Les ministres des Finances, du Travail et des Pensions ont eu, mardi, une première entrevue au sujet de l'affaire de la France Mutualiste. Ils sont tombés d'accord sur la nécessité de considérer avec un intérêt particulier, en raison de leur qualité d'anciens combattants, les 200.000 mutualistes victimes d'agissements dont la justice est saisie. Ils se proposent, en conséquence, de soumettre après entente, à l'agrément du Conseil des ministres, un ensemble de mesures destinées à sauvegarder l'épargne des adhérents, après y avoir ramené les engagements pris par la société à un taux en harmonie avec les conditions actuelles du loyer de l'argent et les versements déjà effectués, compte tenu des limites imposées par une stricte gestion des finances publiques.

Le vol d'essai d'un nouvel hydravion

Mont-de-Marsan, 15 janvier. — A la base aérienne de l'étang de Biscarosse, a eu lieu le premier vol d'essai du nouvel hydravion de la base Latécoère. Cet appareil long de 40 mètres, mesure 50 mètres d'envergure et pèse 37 tonnes. Il dispose de six moteurs de 850 chevaux chacun et ses réservoirs d'essence contiennent 26.000 litres; il pourra transporter 70 personnes. L'hydravion a été conduit par l'ancien pilote Gonord.

Un avocat du barreau de Strasbourg est arrêté à Kehl ainsi qu'un notaire alsacien

Strasbourg, 15 janvier. — L'arrestation à Kehl, de l'avocat Me Alfred Lévy, du barreau de Strasbourg, fait grand bruit. L'avocat voulait introduire en France cent mille marks.

Les Allemands ont arrêté également un notaire des environs de Strasbourg. Un douanier allemand qui, à différentes reprises aurait favorisé la contrebande de devises, est compromis dans cette délicate affaire.

Trotzky serait compromis dans l'assassinat de Kirov

Londres, 15 janvier. — Le *Daily Express* dit apprendre qu'un courrier spécial est parti de Moscou pour Paris. Il est chargé d'apporter au gouvernement français les preuves établissant la culpabilité de Trotzky dans l'assassinat de Kirov. L'ancien chef de l'armée rouge est, paraît-il, responsable de la circulation, en Russie, de « documents » incitant la population à la révolte.

LE FUNICULAIRE DE MONTMARTRE

(Ph. Keystone.)

On vient de reconstruire le funiculaire de Montmartre et l'inauguration officielle aura lieu aujourd'hui. On voit sur notre photo, un des nouveaux wagons effectuant un essai et, à l'arrière-plan, le Sacré-Cœur.

Dernière Heure

Les ouvriers de la Marine de guerre et de l'Aéronautique vont faire aujourd'hui une grève d'une heure, à Cherbourg

Cherbourg, 15 janvier. — Un ordre de grève d'une heure pour mercredi a été voté par 2.000 travailleurs de la marine de guerre et de l'aéronautique, pour protester contre la réduction des salaires. Une assemblée, convoquée par les syndicats unitaires et chrétiens, unis en comité d'action, a décidé l'envoi d'un ordre du jour de protestation au président du Conseil

Deux parricides sont arrêtés près de Dieppe

Rouen, 15 janvier. — Le parquet de Dieppe a démasqué les assassins de M. Paul-Edmond Levasseur, âgé de 61 ans, cultivateur aux Grandes Ventes, père de huit enfants, assommé sur la route à 200 mètres de son domicile, lundi soir, à coups de pierre, puis égorgé avec un couteau.

Les soupçons se sont portés sur les propres fils de la victime, Ernest Levasseur, 28 ans, et Fernand Levasseur, 19 ans.

Ce dernier interrogé s'est troublé, les enquêteurs ont fouillé son lit et trouvé dans la paillasse l'arme du crime: un couteau de cuisine.

Fernand Levasseur a fini par avouer: il a raconté que son frère et lui avaient décidé de tuer leur père pour une question d'intérêt. Ils avaient attendu sur la route, l'avaient assommé avec un silex puis égorgé de trois coups de couteau. Ils avaient vidé les poches de leur victime et jeté le contenu dans une mare pour faire croire au crime d'un vagabond.

Ernest Levasseur, interrogé à son tour, a opposé aux aveux de son frère, les plus vives dénégations. Les deux frères ont été écroués ce soir à la prison de Dieppe.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

Griselle bat Méglio

Nice, 15 janvier. — Ce soir au Casino municipal de Beausoleil, le Français Griselle rencontrait en match-vedette l'Italien Di Méglio. Le Français fut déclaré vainqueur par knock-out à la deuxième reprise.

Tenet abandonne son titre

Paris, 15 janvier. — Edouard Tenet, champion de France des poids mi-moyens, vient d'aviser la Fédération française de boxe qu'il abandonnait la boxe. Dans ces conditions, le titre de champion de France devient vacant et une compétition est ouverte pour la désignation d'un nouveau champion.

Ravesi bat Lepage

Paris, 16 janvier. — L'Italien Présidio Ravesi a battu le Français Ray Lepage aux points.

Six reprises de 3 minutes. — Duvergne bat Egrot par abandon à la cinquième reprise; Ricou bat Vergniault aux points; Fort bat Colleville aux points.

En dix reprises de 2 minutes. — Cotti bat Carpentier aux points; Delisau aîné (France) bat Grizzo (Italie), par knock-out à la troisième reprise.

NATATION

Le record du monde des 100 m. brasse

Copenhague, 15 janvier. — L'Allemand Hanni Hoelzier a battu le record du monde des 100 mètres brasse en 1' 24" 5/10 battant Claire Dennis de 1/10e de seconde.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 15 janvier.

Importations, 5.658; Américain, hausse 6; Brésilien, hausse 6; Egyptien, hausse 9.

Type	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	12.69	12.56	12.65	12.55
Janvier	12.33	12.18	12.39	12.29
Février	—.—	—.—	12.43	12.33
Mars	12.49	12.36	12.48	12.39
Avril	—.—	—.—	12.51	12.40
Mai	12.56	12.42	12.55	12.43
Juin	—.—	—.—	12.55	12.42
Juillet	12.57	12.41	12.55	12.41
Août	—.—	—.—	12.50	12.26
Septembre	—.—	—.—	12.45	12.25
Octobre	12.42	12.25	12.42	12.30
Novembre	—.—	—.—	12.45	12.32
Décembre	12.48	12.31	12.50	12.35

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 16.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 10.000; France et Continent, 6.000; Japon et Chine, 1.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 74.28; sur Bruxelles, 209.50; Esc. hors banque, 0 3/8, 0 7/16; Prêt à court terme, 0 1/4, 0 1/2.

New-York: Sur Paris, 6.57; sur Londres, 4.86 5/8; Câb. transf., 4.8662; sur Bruxelles, 23.20.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 280; A terme: Sur janvier, 184; mars, 193; mai, 195; juillet, 199; septembre, 203; décembre, 209.

Revue du marché de New-York

New-York, 15 janvier. — L'ouverture du marché a été irrégulière et les affaires, pendant la matinée, ont été ternes. Les valeurs industrielles, les chemins de fer et les utilités ont varié dans d'étroites limites; mais la lourdeur des mines a créé un recul assez marqué dans ce compartiment.

Dans l'après-midi, l'ensemble du marché a manifesté une faiblesse certaine. Les mines, en particulier, ont enregistré une baisse sensible. Par ailleurs, la baisse des monnaies européennes par rapport au dollar a créé à son tour une tendance à la baisse. Les cours ont terminé un peu au-dessus des niveaux les plus bas de la journée mais la clôture a été faible. Le total des titres échangés pendant la séance a été de 1.370.000.

M. Philibert Besson va présenter sa défense à la Commission parlementaire

M. Philibert Besson, député de la Haute-Loire, dont le Gouvernement a demandé la déchéance, compte produire aujourd'hui devant la Commission parlementaire chargée de statuer sur son cas une pièce qu'il juge susceptible de prouver qu'il fut injustement condamné lorsque, le 10 janvier 1933, le Tribunal correctionnel du Puy lui infligea par défaut trois mois de prison et 500 fr. d'amende.

L'accusation reprochait à M. Besson de s'être emparé de deux quittances que lui présentait un avoué, bien que n'en ayant réglé qu'une seule.

M. Besson affirme qu'il a versé la somme globale d'un seul reçu présenté par l'avoué. Ensuite il exigea deux quittances séparées pour le principal et pour les frais.

Il y eut donc trois reçus d'établis dont le premier, global était devenu sans objet.

M. Besson affirme que le carnet à souche déposé au greffe comme pièce à conviction est faux. Il s'agirait, d'après lui, d'un carnet établi pour les besoins de la cause. L'argot de papier arraché à la souche qui se trouve sur le reçu qu'on lui reproche d'avoir dérobé ne retrouverait pas sa place sur la souche du carnet en question.

La Commission chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation de M. Philibert Besson, a décidé de renvoyer, à jeudi 17 janvier l'audition de l'intéressé.

POUR VULGARISER LES MESURES A OBSERVER EN CAS DE DANGER AÉRIEN...

(Ph. du J. de Rx.)

Une vue intérieure de la cave des Etablissements Wibaux-Florin, a Roubaix *qui va être aménagée en abri et où seront bientôt exposés les divers éléments utilisés dans la lutte contre les gaz toxiques et la protection contre le danger aérien*

La clôture de l'Année Sainte aura lieu à Lourdes

Cité du Vatican, 15 janvier. — L'« Osservatore Romano » publie aujourd'hui une lettre apostolique « Quod tam a Lacri », adressée à Mgr Gerlier, évêque de Lourdes, par laquelle Pie XI convie à la grotte miraculeuse le monde catholique tout entier, pour un « Triduum eucharistique » destiné à clôturer pendant la semaine de Pâques le jubilé de la Rédemption.

Fait unique dans l'histoire de l'Eglise, la messe sera célébrée sans interruption, jour et nuit, les 26, 27 et 28 avril, réalisant ainsi d'une manière spéciale la prophétie de Malachie sur l'offrande continuelle du sacrifice de Jésus-Christ.

Ainsi Pie XI supplie le ciel, par l'intercession de la Mère de Dieu, pour obtenir la cessation des maux qui affligent l'humanité.

La crise économique et surtout la paix sont au premier plan des intentions du Souverain-Pontife.

A cette fin, il appelle les fidèles de tous pays sans distinction de race et de nationalité, à se rendre à Lourdes pour ces solennités exceptionnelles qui donneront un magnifique couronnement au grand jubilé chrétien.

On ne laisse pas non plus dans les conjonctures présentes d'interpréter cet événement religieux comme une marque de bienveillante attention du Souverain-Pontife à l'égard de la France et de son célèbre sanctuaire pyrénéen.

La session extraordinaire du Conseil général du Nord

La première séance publique de la session extraordinaire du Conseil général du Nord est fixée au vendredi 18 janvier, à 15 h. Les bureaux se réuniront à 10 h., la Commission des finances à 14 h.

LE DRAME MYSTÉRIEUX DE MARSEILLE

L'assassin présumé se serait enfui à l'étranger

Marseille, 15 janvier. — Jusqu'à preuve du contraire, on sait, d'après le récit qu'Irma la Rousse a fait de la scène du crime, que c'est Olivari, dit « Lunette », qui en est l'auteur.

A la suite de minutieuses investigations, la police a acquis la preuve que le criminel s'était enfui de Marseille après le crime, nanti de la part d'argent qui lui revenait.

A la date du 28 décembre, Olivari, ayant fait voir son passeport à Menton, a passé la frontière et s'est momentanément réfugié en Italie.

Demain mercredi, M. Minnard procédera au premier interrogatoire des complices de « La Rouquine ». La reconstitution du crime aura lieu dans l'après-midi de jeudi prochain.

— Le roi de Suède a reçu M. Chiappe. Le ministre de France assistait à l'audience.

Le Préfet du Nord a reçu une délégation des maires de Trith-Saint-Léger et environs

Mardi vers 15 h. 30, une délégation composée des maires des communes sur lesquelles sont répartis les grévistes des Forges et Aciéries de l'Est à Trith-St-Léger, a été reçue par le préfet du Nord à qui elle est venue demander l'autorisation de verser les secours aux grévistes comme qu'ils étaient chômeurs.

Les délégués ont déclaré faire appel aux Pouvoirs publics afin d'apporter une aide matérielle aux grévistes.

Le préfet leur fit remarquer qu'en l'état actuel de la législation, cette façon de procéder était illégale et impossible. Il déclara qu'il allait mettre à la disposition des familles nécessiteuses, les 50.000 frs mis à sa disposition par le Conseil général comme secours d'extrême urgence.

Le Comité de grève ayant saisi le Conseil général d'une demande de crédit pour des secours d'une durée égale à celle de la grève, une délégation sera reçue vendredi matin, avant la session du Conseil général.

La situation est tendue dans le textile à la Gorgue-Estaires

Une réunion générale des ouvriers du textile de la Gorgue-Estaires s'est tenue mardi soir. Le secrétaire, M. Coquelart, fit savoir que l'Association patronale du textile posait les conditions suivantes: Acceptation de principe par les ouvriers de la conduite de quatre métiers et la conduite des métiers automatiques. Sans l'acceptation de ces conditions l'Association patronale rompt les pourparlers au sujet du tarif et annonce la fermeture des usines pour vendredi.

Devant la gravité de la situation, les ouvriers ont décidé un referendum qui aura lieu aujourd'hui.

Mariani et ses complices sont renvoyés devant le Tribunal correctionnel de Lille

La Chambre des mises en accusation près la Cour d'appel de Douai a rendu mardi son arrêt sous la présidence de M. Dorigny, dans l'affaire Mariani. L'ex-inspecteur de police mobile est renvoyé avec ses complices devant le Tribunal de police correctionnelle de Lille pour recel de timbres fiscaux d'une valeur totale de 225.000 francs.

L'affaire pourrait être plaidée dans le courant du mois de février prochain, mais pourvoi en cassation ou incidents de procédure.

Un automobiliste renverse deux enfants et prend la fuite près de Roye

Au cours de la nuit, sur la route nationale près de Roye, une camionnette a renversé et blessé grièvement deux enfants. L'automobiliste bien que s'étant rendu compte de l'accident qu'il venait de causer a poursuivi sa route.

Les gendarmeries de la Somme ont été alertées, mais jusqu'ici le chauffard n'a pu être identifié.

— Des gardes d'assaut ont découvert, dans le village de San Claudio (Espagne), les cadavres de trois jeunes filles qui, elles, avaient été tuées au moment où les révolutionnaires étaient maîtres du pays.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 16 janvier:

Aujourd'hui, saint Marcel; demain, saint Antoine.

Soleil: Lever, 7 h. 40; coucher, 16 h. 22.

Lune: Premier quartier du 11, pleine le 19 janvier.

Prévisions météorologiques pour la journée du 16 janvier (Région Nord): Ciel nuageux, brumeux, avec éclaircies; vent du Nord-Est, faible; température en baisse, minimum en baisse.

Consultations de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 à 11 h., au Groupe d'Ecoles Linné (entrée par la rue Ingres prolongée); de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Bains municipaux: Piscine: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 à 20 h.

DES NOCES DE DIAMANT

Il y aura 60 ans, le 2 février, que Gustave Leclercq et Sophie Méaux se juraient fidélité

Soixante ans de mariage!... Dans notre monde moderne, voilà qui passe pour être exceptionnel. Les vies doublent si rarement le cap des quatre-vingts ans, que vraiment M. et Mme Gustave Leclercq-Méaux ont droit aux honneurs de l'information.

C'est le 2 février 1875 que M. Gustave Leclercq épousait en l'église Notre-Dame, à Roubaix, à l'âge de 24 ans, Mlle Sophie Méaux, qui en avait 19.

...Aujourd'hui, l'un a quatre-vingt-quatre ans et l'autre soixante-dix-neuf, mais leur cœur n'a guère vieilli. Aucune ombre dans ce ménage, sur qui les saisons de la vie n'ont que légèrement atteint le physique, en faisant courber les corps et les affligeant de menues infirmités. Le moral, lui, est intact, l'esprit n'a pas faibli.

A quinze jours de leurs noces de diamant qu'ils célébreront en toute intimité chez eux, le 2 février — nous sommes allé saluer ceux qui par trois fois auront célébré l'anniversaire de leur union: noces d'argent, noces d'or et... noces de diamant.

Nous les avons trouvés au coin du feu dans la coquette salle à manger de leur demeure. Ce fut dès Fabricants et nous avons demandé de notre opinion quelques souvenirs...

— J'en aurais beaucoup à vous conter, nous a dit malicieusement notre interlocuteur. Notre petite vie s'est déroulée toujours sans grande heurts. Nous avons deux enfants, mariés tous deux et notre grande joie sera de fêter avec eux, le 2 février, le soixantième année de notre union. J'ai exercé pendant longtemps le métier de chapelier et il me